MODIFICATION DE LA ZAC SEINE ARCHE

Créée en 2001, la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Seine Arche s'inscrit dans le périmètre d'intervention de l'EPADESA. Ce dernier assure la coordination des projets et la vente des terrains à bâtir qui lui permet de financer et d'aménager les espaces publics.



LE PROJET **ORIGINEL**

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Seine Arche s'étend sur 3,2 km autour de l'axe des Terrasses et de trois secteurs : les Terrasses de l'Arche, l'Université et les Bords de Seine.
Elle se veut un des moteurs du renouvellement urbain de Nanterre, tisse des liens entre les quartiers de la ville et efface les coupures urbaines générées par les infrastructures telles que l'A14 et le RER.

UNE ÉVOLUTION **NÉCESSAIRE**

Le territoire de Seine Arche est un tissu vivant. Au cours de ces dix années, de nouveaux projets et de nouvelles opportunités sont apparus dans la ZAC ou sur ses franges. Aujourd'hui, ces nouveaux projets doivent s'y intégrer, et ce de plusieurs manières : par le réajustement du programme global de constructions, la redéfinition du programme global des équipements publics d'infra et de superstructures et la modification du périmètre de la ZAC.

CHIFFRES CLÉS DE LA **ZAC À L'ORIGINE**

574 000 m² dont :

> **238 000 m²** de logements

> **205 000 m²** de bureaux

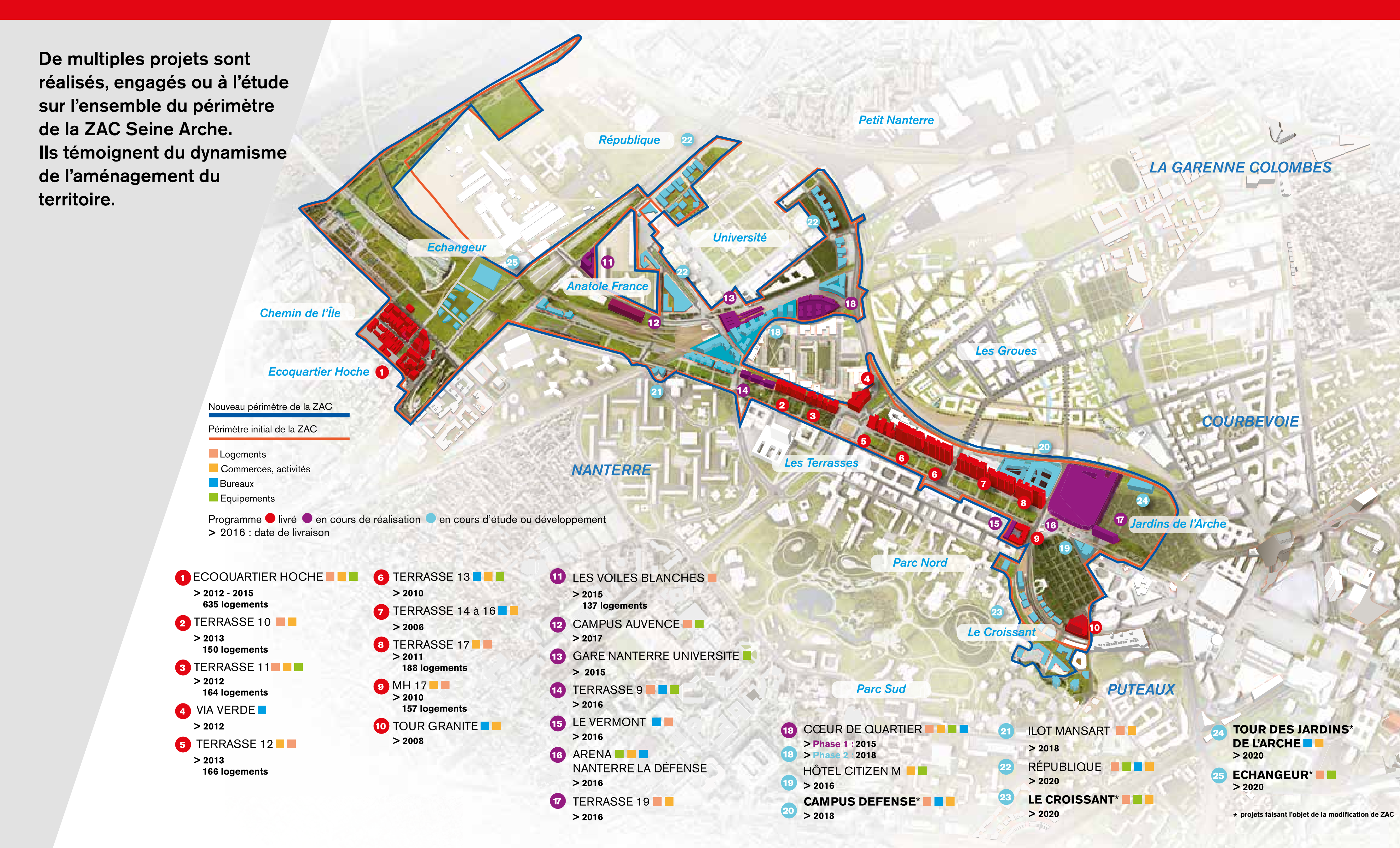
> **94 000 m²** d'équipements structurants, commerces et activités

> **37 000 m²** d'équipements de proximité



10 ANS
DE **PROJETS**

De multiples projets sont réalisés, engagés ou à l'étude sur l'ensemble du périmètre de la ZAC Seine Arche. Ils témoignent du dynamisme de l'aménagement du territoire.



LES PROJETS CONCERNÉS
PAR LA MODIFICATION DE LA ZAC SEINE ARCHE

La ZAC doit aujourd'hui être modifiée pour inclure les évolutions des projets, comme l'élargissement du secteur du Croissant, la mise à double sens de la RD 914/RN 314 et l'aménagement de l'échangeur A14/A86.

CAMPUS DÉFENSE

image non contractuelle

L'arrivée prochaine du RER Eole et les projets de l'Arena Nanterre La Défense et des Jardins de l'Arche induisent de nouveaux potentiels de développement.

Ainsi l'opération « Campus Défense» développée par Icade permet de transformer un ensemble tertiaire obsolète en un nouveau campus de bureaux au pied de La Défense, ouvert sur la ville, et intégrant un programme de logements.

L'ECHANGEUR A14/A86



Afin d'achever la continuité urbaine sur le Grand Axe, les coupures créées par l'échangeur A14-A86 doivent être résorbées. La couverture de l'infrastructure et son traitement acoustique par l'État permettront de créer les conditions d'un aménagement urbain.

Des logements, des équipements et des aménagements paysagers pourront ainsi prendre place sur les terrains libérés, et les Terrasses 3 à 6 pourront être aménagées.

LE CROISSANT

A l'origine, seuls les parkings étaient intégrés dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Le Croissant est envisagé aujourd'hui dans une version élargie pour assurer l'interface du quartier du Parc, de La Défense, des Terrasses et de Puteaux.

LA TOUR DES JARDINS DE L'ARCHE

La tour des Jardins de l'Arche accueillera un programme mixte comprenant notamment un hôtel, sur une surface d'environ 70 000 m².

LA MISE À DOUBLE SENS RD 914/RN 314

De l'avenue François Arago au Boulevard Circulaire, le boulevard de La Défense (RD914/RN314) fait aujourd'hui l'objet d'un projet d'aménagement mené par le Conseil général des Hauts-de-Seine pour la RD914 et l'EPADESA pour la RN314.

Cette requalification de la voirie permettra de délester le réseau routier local et de favoriser les circulations douces, avec un aménagement paysager de qualité.

CONCERTATION,
MODE D'EMPLOI

LA MODIFICATION DE LA ZAC IMPLIQUE :

> L'ENGAGEMENT D'UNE CONCERTATION PRÉALABLE :
le projet Seine Arche a fait l'objet d'une concertation continue depuis la création de l'EPASA en 2001.
Aujourd'hui, des événements et outils sont mis en place pour permettre à chacun de s'exprimer sur le projet de modification de la ZAC.

> LA RÉALISATION D'UNE NOUVELLE ÉTUDE D'IMPACT

> LA MISE À JOUR DE L'ACTE DE CRÉATION DE LA ZAC
conformément au code de l'Urbanisme (article R311-12)

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

> JUILLET 2014 : délibération du Conseil d'Administration de l'EPADESA qui prévoit d'engager la concertation préalable et définit les objectifs du projet de modification de la ZAC Seine Arche

> MARS-AVRIL 2015 :
exposition et réunion publique dans les locaux de l'EPADESA (registre sur place)

> 2E SEMESTRE 2015 :
délibération du Conseil d'Administration et avis du Conseil Municipal

> DÉBUT 2016 :
arrêté préfectoral de (re)création de la ZAC



CONTACTS

> 01 41 45 58 00

> WWW.EPADESA.FR

> CONCERTATION@EPADESA.FR

> f



Immeuble Via Verde
55 place Nelson Mandela
92024 Nanterre Cedex
Tél. 01 41 45 58 00
Fax. 01 41 45 59 00

www.epadesa.fr